

Critique d'art

42 (2014) Varia

Nathalie Delbard

Judith Ickowicz, Le Droit après la dématérialisation de l'œuvre d'art

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Nathalie Delbard, « Judith Ickowicz, Le Droit après la dématérialisation de l'œuvre d'art », *Critique d'art* [En ligne], 42 | 2014, mis en ligne le 01 mai 2015, consulté le 23 juin 2014. URL : http://critiquedart.revues.org/13628

Éditeur : Archives de la critique d'art http://critiquedart.revues.org http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur : http://critiquedart.revues.org/13628

Document généré automatiquement le 23 juin 2014. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Archives de la critique d'art

Nathalie Delbard

Judith Ickowicz, Le Droit après la dématérialisation de l'œuvre d'art

- En saisissant l'art contemporain à travers une grille de lecture juridique que seule une spécialiste du droit est en mesure de déployer dans toute sa complexité, Judith Ickowicz produit un outil d'analyse inédit permettant de renouveler et d'étendre la compréhension des pratiques artistiques, en particulier celles qui renoncent, au moins en partie ou temporairement, au support physique de l'œuvre.
- Revenant dans un premier temps, de façon extrêmement documentée, sur les conceptions qui ont socialement et historiquement contribué à encadrer le droit d'auteur et l'œuvre de l'esprit (passant notamment par les droits de propriété et du travail), et à définir l'œuvre d'art suivant des critères de forme et d'originalité supposant la nécessité d'un bien corporel et l'intervention de la main de l'artiste, l'auteure fait la démonstration de l'inadéquation d'un tel cadre juridique aux dispositifs contemporains, dispositifs dont les processus variés reproductibilité, délégation, appropriation, réactivation, instabilité matérielle, *in situ...* posent effectivement problème au droit. S'appuyant sur nombre de cas étudiés avec précision (de Marcel Duchamp à Dan Flavin, Lawrence Weiner, Daniel Spoerri ou Giovanni Anselmo, en passant par Yves Klein, Claude Rutault, Daniel Buren, jusqu'à Pierre Huyghe ou Tino Sehgal, par exemple), Judith Ickowicz envisage ensuite le droit non plus comme instance de censure ou de restriction inappropriée à la création, mais comme matériau dynamique à même de nourrir les pratiques, à l'instar de la forme contractuelle de l'Art conceptuel, manifeste d'une fictionnalisation fructueuse du droit dans le champ de l'art.
- On ne peut que saluer une telle approche, qui, outre sa rigueur et la richesse de son corpus, apporte un éclairage précieux à certains des enjeux actuels de l'art (tels ceux de la conservation, *via* les notions de subrogation ou de fongibilité), et conduit, plus largement, à repenser les décisions artistiques à l'aune d'une cohérence et d'une inventivité juridique encore sousestimées.

Pour citer cet article

Référence électronique

Nathalie Delbard, « Judith Ickowicz, Le Droit après la dématérialisation de l'œuvre d'art », *Critique d'art* [En ligne], 42 | 2014, mis en ligne le 01 mai 2015, consulté le 23 juin 2014. URL : http://critiquedart.revues.org/13628

Droits d'auteur

Archives de la critique d'art